



## DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

BANK'R

Conseil en gestion de patrimoine

**bank'r™**

2 Rue De La Mabilais 35000 Rennes - 0750082448 - hello@bank-r.fr

BANK'R - SAS au capital de 50000€, enregistrée au RCS de Rennes sous le numéro 891585242,  
SIREN : 891585242 - Code APE/NAF : 6619B

Immatriculée au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance sous le n°21000475  
en qualité de Intermédiaire en Assurances (IAS) et Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP)  
consultation possible sur [www.orias.fr/welcome](http://www.orias.fr/welcome)

Assurance Responsabilité Civile Professionnelle : MS AMLIN - 58 Bis Rue de La Boétie 75008 PARIS  
conforme aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances

Vous avez choisi de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire qu'en application de la réglementation destinée à protéger les investisseurs, les conseillers en investissements financiers, les intermédiaires en assurance et les intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement sont dans l'obligation de remettre à leur clientèle, avant la formulation d'un contrat, un document d'entrée en relation conforme aux articles 325-5 du Règlement général de l'AMF, R521-1 du Code des assurances et R519-20 du Code monétaire et financier.

Ce document vous permet de vérifier par vous-même notre statut et notre capacité d'exercice.

## Activité exercée par BANK'R

Votre Conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, banque et finance (consultation possible sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr)) sous le numéro 21000475 en qualité de :

- **Intermédiaire en Assurances (IAS), Courtier d'assurance ou de réassurance (COA)**

Assurance de responsabilité civile professionnelle n°2020eRCP100261, souscrite auprès de MS AMLIN, 58 Bis Rue de La Boétie 75008 PARIS

- **Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de Paiement (IOBSP), Courtier en opérations de banques et services de paiement (COBSP)**

Assurance de responsabilité civile professionnelle n°2020eRCP100261, souscrite auprès de MS AMLIN, 58 Bis Rue de La Boétie 75008 PARIS

Les activités d'IAS et d'IOBSP sont contrôlées par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest, 75436 PARIS Cedex 09, <http://www.acpr.banque-france.fr/accueil.html>.

BANK'R s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de disponible au siège de l'association.

## Garanties

Votre Conseiller dispose d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisantes couvrant les diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code Monétaire et Financier et du Code des Assurances.

- Assurance Responsabilité Civile Professionnelle souscrite auprès de **MS AMLIN**, 58 Bis Rue de La Boétie 75008 PARIS  
Numéro de police : 2020eRCP100261

## Principaux partenaires

Nous souhaitons que la diversité des fournisseurs listés ci dessous soit de nature à vous assurer de l'objectivité de nos recommandations.

Voici la liste des établissements promoteurs des produits mentionnés au 1° de l'article L341-3 du Code monétaire et financier ou autres fournisseurs avec lesquels BANK'R entretient une relation de nature commerciale (listes susceptibles d'évolution) :

### **Assurance-Vie & Capitalisation**

SWISSLIFE LUXEMBOURG, SWISS LIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, GENERALI LUXEMBOURG, GENERALI PATRIMOINE, ALPHEYS, AXA THEMA.

### **Epargne professionnelle & retraite**

GENERALI, SWISS LIFE.

### **Comptes-Titre**

ALPHEYS.

### **Prévoyance**

ALPHEYS.

### **Courtage en Crédit**

BNP PARIBAS, CAISSE D'EPARGNE, CREDIT AGRICOLE, SOCIETE GENERALE.

### **Sociétés de gestion**

TURGOT ASSET MANAGEMENT.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'il n'existe aucun lien commercial ou capitalistique significatif (participation supérieure ou égale à 10% des droits de vote ou du capital) entre BANK'R et les établissements promoteurs de produits listés ci-dessus.

## Rémunérations

Nos conseils en investissements financiers, en assurance et en immobilier sont rémunérés au moyen d'une fraction des frais relatifs aux interventions réalisées dans ce cadre, acquittée, directement ou indirectement, par les promoteurs des produits ou services (assureurs, sociétés de gestion, promoteurs immobiliers)

En cas de prescriptions de préconisations, nous pourrions percevoir des rétrocessions de commissions par les établissements promoteurs de produits liés aux investissements que vous réaliserez. Nous serons ainsi rémunérés par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui nous autorise à commercialiser le produit, auxquels s'ajouteront une fraction des frais de gestion qui correspond au maximum à 1.5% par an.

Dans le cas où l'opération porterait sur une opération de banque, les éventuels frais et rémunération dus seront précisés sur la lettre de mission ad hoc.

## Politique de gestion des conflits d'intérêt

BANK'R a formalisé une politique de gestion des conflits d'intérêts et mis en place des dispositions spécifiques en termes d'organisation (moyens et procédures) et de contrôle afin de prévenir, d'identifier et de gérer les situations de conflits d'intérêts pouvant porter atteinte aux intérêts de ses clients.

## Clause de confidentialité

En application de l'article 325-4 du Règlement général de l'AMF, BANK'R s'abstient, sauf accord exprès de votre part, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à , ni aux Autorités de tutelle dans le cadre de leurs missions de contrôle.

## Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre de nos relations, vous êtes amenés à transmettre à BANK'R des données à caractère personnel. En conséquence, BANK'R traite des données personnelles vous concernant.

Lorsque vous communiquez à BANK'R des données personnelles de tiers (votre conjoint, votre enfant, etc.), vous vous engagez à avoir obtenu leur consentement et à les avoir informés des présentes mentions informatives.

BANK'R traite en qualité de responsable de traitement des données personnelles dans le cadre de son activité de Conseil en Gestion de Patrimoine, au sens des dispositions du règlement n°2016/679, dit règlement général sur la protection des données (RGPD).

Ces données peuvent être traitées à des fins de passation, de gestion et d'exécution des contrats car elles sont nécessaires à l'exécution d'un contrat auquel vous êtes partie ou à l'exécution de mesures précontractuelles prises à votre demande. Ces données peuvent également être traitées, si vous y avez consenti ou si l'entité BANK'R y a un intérêt légitime, afin de réaliser des opérations de prospection. Enfin, ces données peuvent être traitées aux fins de respect des obligations réglementaires incombant à BANK'R, étant entendu que ces obligations peuvent varier eu égard à votre situation (notamment et de manière non-exhaustive, aux obligations liées à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, au respect des dispositions du Code monétaire et financier, au respect des positions de l'Autorité des marchés financiers, au respect des dispositions du Code des assurances, etc.).

Ces données sont conservées 5 ans après la fin de votre relation contractuelle avec BANK'R. Si vous n'avez pas contracté avec BANK'R, vos données peuvent être conservées jusqu'à 3 ans après le dernier contact émanant de votre part. Dans le cadre de certaines situations exceptionnelles, vos données sont susceptibles d'être conservées au-delà de ces durées (de manière non exhaustive : dans le cadre d'un contentieux, lorsque les voies de recours ordinaires et extraordinaires ne sont plus possibles contre la décision rendue ; dans le cadre d'activités immobilières, 10 ans au sein du registre des mandats ; aux fins de respects de certaines obligations légales incombant à BANK'R; à la demande d'une autorité légale, etc.).

Ces données pourraient être transmises aux entités d'un groupe de société auquel appartiendrait BANK'R (ainsi que toutes autres sociétés pouvant ultérieurement intégrer ce groupe), à ses partenaires commerciaux (assureurs, sociétés de gestion, établissements bancaires et leurs éventuels intermédiaires) ainsi qu'à ses prestataires (éditeurs de logiciels, hébergeur, archiveur, etc.) agissant sur ses strictes instructions.

Ces données sont susceptibles de faire l'objet d'un transfert en dehors de l'Union Européenne, sur les fondements suivants : lorsque les données sont transférées à BANK'R, sur le fondement de la décision 2011/61/UE de la Commission du 31 janvier 2011 ; lorsque des données sont transférées à des sous-traitants, en vertu de la mise en place de garanties appropriées (notamment la signature de clauses contractuelles types adoptées par une autorité de contrôle ou la Commission européenne et/ou le respect d'un code de conduite) et/ou en vertu d'une décision d'adéquation de la Commission européenne vers un pays assurant un niveau de protection adéquat.

Vous disposez de la faculté d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données après votre décès ainsi qu'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, de portabilité et d'opposition pour motif légitime aux données personnelles vous concernant.

## Traitement des réclamations

En cas de litige ou de réclamation du Client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable. Vous pourrez présenter votre réclamation à l'adresse du cabinet de M. Joseph MALFAIT, qui disposera de dix jours pour en accuser réception, puis de deux mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre.

À défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu saisir un médiateur :

- **Médiateur de l'assurance** : Le Médiateur de l'Assurance, TSA 50110, 75441 PARIS CEDEX 09.  
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/Saisir+le+mediateur>;

## Utilisation du courrier électronique

Nous serons amenés à communiquer par courrier électronique avec vous ou avec toute autre personne autorisée par vous. Dans ce cas, vous acceptez expressément les risques inhérents que présente ce mode de communication (y compris les risques d'interception, de modification ou d'accès non autorisé à ces messages, ainsi que les risques de virus ou d'autres intrusions malveillantes).

Fait et remis par voie électronique le 27/04/2024.

27/04/2024 00:02



*M. Joseph MALFAIT*